

## NI À-PEINE NI À OULTRANCE: SEUIL ET LIMITE (PLATON, ARISTOTE, PLOTIN)

La notion de *kairos* dans la philosophie grecque et notamment chez Platon, Aristote et Plotin a déjà fait l'objet de plusieurs de mes études<sup>1</sup>. Il a été établi que les limites du *kairos*, de durée minimale et optimale, se situent entre un *pas-encore* et un *jamais-plus*. Il s'agira, dans ce qui suit, de mieux préciser ces limites en tenant compte de leur fonction en tant que *seuil* et que *confins* kairiques, signifiant respectivement le *minimum* d'une atteinte et une persistance *outré mesure* à l'intérieur de la zone kairique démarquée. De ces attitudes, la première correspond à une hésitation; la seconde, à une certitude dépassée par la fuite interimaire de son objectif. Les deux se soldent par des échecs. Ces conduites s'avèrent des objectivations de stratégies intentionnelles erronées. Arrivée devant son objectif, la conscience se rétracte, se rendant soudain compte qu'elle s'était trompée, mais il lui arrive de tenter tout de même sa chance, emportée par son élan. Inversement, ayant déjà atteint son but en vertu de son élan excessif, elle s'y obstine, en vain, commettant ainsi une seconde erreur, encore plus grave.

N'oser atteindre que le seuil et insister à s'attarder aux confins du *kairos* sont autant de conduites abusives dérivant de graves méprises, et qui entraînent certainement des épreuves, sinon des désastres! On évoquera, dans le cas de l'erreur par engagement insuffisant, la thèse de Socrate enregistrée par Platon<sup>2</sup>; et, dans le cas de l'exagération ou de la démesure, le binôme *hybris-diké* (ou *Némésis*) étudié diachroniquement et exhaustivement par Jean-François Mattéi<sup>3</sup>. Chez Platon, Aristote et Plotin, le *trop-peu* / *l'à-peine* est indistinctement exprimé par les formes adverbiales *mogis/molis*. Ainsi, dans le *Phèdre*, l'âme est censée, à peine ayant aperçu les êtres, les enregistrer, ne serait-ce qu'incomplètement<sup>4</sup>. Dans le *Phédon*, elle se laisse violemment traîner de bon gré en un semblant de parcours<sup>5</sup>. Le *Théétète* fait état de la conception antérieure, à peine entrevue, d'une donnée<sup>6</sup>. De son côté, le *Banquet* mentionne l'attitude correcte de Socrate qui ose à peine étendre les bras sur Alcibiade<sup>7</sup>. Au livre I de la *République*, Thrasymaque consent à une remarque de Socrate<sup>8</sup> et au livre I des

1. Cf. E. MOUTSOPOULOS, *Kairos. La mise et l'enjeu*, Paris, Vrin, 1991, pp. 77-81; IDEM, *Variations sur la thème du Kairos*, Paris, Vrin, 2002, pp. 46-155.

2. Cf. *ibid.*, pp. 11-18; PLATON, *Apologie*, 37 a; 38 c; *Protag.*, 345 a; 358 c; *Rép.*, IX, 589 c; *Timée*, 86 e; *Lois V*, 731 c; VIII, 832 c; IX, 860 c.

3. Cf. J.-F. MATTÉI, *Le sens de la démesure. Hybris et Diké*, Cabris, Suddivar, 2009, pp. 19 et suiv.; 115 et suiv.

4. Cf. *Phèdre*, 248: μόγισ καθορώσα τὰ ὄντα.

5. Cf. *Phédon*, 108 b: βία καὶ μόγισ... σίχεται ἀγομένη.

6. Cf. *Théétète*, 160 e: τοῦτο... μόγισ ποτὲ ἐγεννήσαμεν.

7. Cf. *Banquet*, 213 d: καὶ τὸ χεῖρε μόγισ ἀπέχεται.

8. Cf. *Rép.*, I, 346 c: εὐνέφεη μόγισ.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ



*Lois*, un cas analogue est cité<sup>9</sup>. Par ailleurs, dans l'*Euthydème*, Platon se réfère à un long discours ne donnant qu'une piètre idée de ce dont il est question<sup>10</sup>.

Pour sa part, notamment dans sa *Physique*, Aristote refuse de reconnaître le mouvement d'un corps qui se meut trop lentement<sup>11</sup>; et dans la *Métaphysique*, il assimile la souffrance tranquille à la souffrance quasiment absente<sup>12</sup>. Enfin, dans l'*Éthique à Nicomaque*, il insiste sur cette assimilation<sup>13</sup>. Quant à Plotin, ses réflexions sur le concept d'*à peine* rejoignent, ne serait-ce que de loin, celles d'Aristote. Ainsi, chez lui, *à-peine* est, à deux reprises, assimilé à *nullement*<sup>14</sup> ou encore à *indifféremment*<sup>15</sup>. Il devient clair que c'est la rétention de l'élan initial à l'approche de l'objectif, qui annule son efficacité. Pareille rétention est due, on l'a vu, à la réalisation soudaine d'une erreur stratégique consistant à la sous-estimation préalable de l'importance de l'objectif visé et de la surestimation des moyens mobilisés ou, tout simplement, disponibles à cet effet<sup>16</sup>, ce qui équivaut à une manœuvre de retraite devant un danger imminent, mais dont l'affrontement a déjà été entamé par mégarde. En conséquence, le *trop-peu* ou l'*à-peine* désigne-t-il, selon le cas, une *rétraction incomplète* à la suite d'une erreur d'estimation qui entraîne un mouvement raté et la saisie d'un *kairos* destinée, de toute manière, à échouer. Cet *à-peine* est entendu non pas tant quantitativement, comme son équivalent, le *trop-peu*, le laisserait supposer, et encore moins temporellement, mais bien plutôt *intensivement*, à cause de la puissance inhérente à l'élan mobilisé lors du processus global intentionnel mis en œuvre par la kairicité de la conscience, source d'intentions kairiques répondant à la kairicité de la réalité objective, réserve de *kairoi* à l'état virtuel et en attente d'être actualisés<sup>17</sup>.

En revanche, et dans les mêmes conditions, le *trop*, du, lui aussi, à une erreur de jugement intentionnel, se résout en un mouvement issu d'un élan considérable et insistant qui s'attarde et s'épuise sur la limite du *kairos*, incapable, dès lors, d'empêcher l'escapade d'une majeure partie du *kairos* qu'il était censé devoir arrêter et dominer, ne se contentant pas de la partie acquise, ce qui revient encore à un échec, l'élan initial ayant été supérieur à l'objectif visé. «Rien de trop», adage attribué, à Chilon, est rapporté dans le *Protagoras* platonicien<sup>18</sup>. De même, Platon en recommande la proscription en général dans le comportement<sup>19</sup>. Au cas contraire de liberté excessive on risquerait d'encourir un esclavage total<sup>20</sup>. Cela présuppose qu'on est contraint de s'abstenir de toute démesure<sup>21</sup>. Quant à Aristote, il s'aligne aux recommandations de Platon, jugeant que l'excès

9. Cf. *Lois*, I, 644 d: μόλις... πως εφέπομαι.

10. Cf. *Euthyd.*, 282 d: μόλις δια μακρῶν λεγόμενον.

11. Cf. ARIST., *Phys.*, E 2, 226 b 11: ἀκίνητον τὸ ἐν πολλῷ χρόνῳ μόλις κινούμενον.

12. Cf. *Métaph.*, Δ 12, 1019 a 31: μόλις καὶ ἡρέμα πάσχων.

13. *Éth. à Nicom.*, Δ 8, 1124 b 18: μηδενὸς δεῖσθαι ἢ μόλις.

14. Cf. PLOTIN, *Enn.*, V 8, 6, 16; VI 8, 7, 10: μόλις ἢ οὐδ' ὅλως.

15. Cf. *ibid.*, II 9, 12, 5-7: μόλις καὶ ἀγαπητῶν.

16. Ainsi que l'auteur de l'*Axiochos* platonicien le laisse supposer. Cf. *Ax.*, 368 b: μόλις ποριζομένους τάπιτήδεια.

17. Cf. E. MOUSOPOULOS, *Kairicité et liberté*, Athènes, Académie, 2007, pp. 107-114.

18. Cf. PLATON, *Protag.*, 343 b <D.-K.<sup>16</sup> I, 629>. Cf. IDEM, *Charmide*, 165 a; *Ménéxène*, 247 e; *Philèbe*, 45 d.

19. Cf. *Ménex.*, 248 a: οὔτε χείρων οὔτε λυπούμενος ἄγαν φανήσεσθαι; *ibid.*, 248 b: οὔτε φοβούμενος ἄγαν.

20. Cf. *Rép.*, VIII, 564 a: ἡ ἄγαν ἐλευθερία... εἰς ἄγαν δουλείαν.

21. Cf. *ibid.*, 563 e: τὸ ἄγαν τι ποιεῖν.

AKAΔHMIA AΘHNΩN



ne convient pas à l'homme prudent<sup>22</sup>, tout comme il sanctionne les états naturels tels le froid et le sec<sup>23</sup>. Sur le plan de la politique, l'excès dégenère en despotisme<sup>24</sup> et qualifie ce qui s'avère déplacé, voire absurde<sup>25</sup>. À propos de rhétorique, le Stagirite reprend le «rien de trop» chilonien qu'il défend à son tour contre une pratique courante<sup>26</sup>. Inversement, dans les discours, l'excès qui tient de la poésie serait le bienvenu, car il en élèverait le niveau en l'égalisant au style de la tragédie<sup>27</sup>. Et Plotin d'enchaîner en affirmant que l'excès qualifie la vie<sup>28</sup> et qu'il se peut l'âme entretienne un rapport excessif avec le corps auquel elle se trouve associée<sup>29</sup>. Enfin, l'excès se voit entravé par un facteur qui s'interpose entre lui et l'objet ou la situation qu'il était censé devoir qualifier<sup>30</sup>.

Un tel facteur briguerait-il lui-même les qualifications de modération et de médiété? Il semble-bien que cette question appelle une réponse positive. C'est sur la notion de modération, héritée de la pensée socratique<sup>31</sup>, que Platon mettra l'accent. À part les occurrences de la notion de modération dans ses œuvres précédentes, c'est dans la *République* qu'il mentionne la valeur de la modération en tant qu'allant de pair avec la modestie dans les domaines esthétique, voire économique<sup>32</sup>, alors que, dans le *Théétète*, il ironise sur la théorie protagoréenne aux termes de laquelle «la mesure de toutes choses c'est l'homme»<sup>33</sup>, en se félicitant du fait que le sophiste n'ait pas choisi comme mesure au lieu de l'homme, le pourceau ou le cynocéphale<sup>34</sup>. Dans le *Philèbe*, il accouple la modération à la beauté et à la vérité<sup>35</sup>, alors qu'il a recommandé aux gouvernants dans les *Lois*<sup>36</sup>.

Plus qu'à une norme, c'est à une valeur qu'Aristote en appelle en évoquant la *mediété* comme principe et comme vertu. Il lui attache une importance temporelle voire kairique dans la *Physique*, en attribuant au présent, médiété entre le passé et l'avenir, un commencement et une fin<sup>37</sup> que l'on doit absolument respecter si l'on veut demeurer dans le domaine de la modération. Dans le traité *De l'âme*, la médiété est considérée comme le rapprochement où se fondent les sensations contraires<sup>38</sup> et comme le critère de l'action, situé entre le bien et le mal<sup>39</sup>. Et dans l'*Éthique à Nicomaque* il est stipulé que l'idée de

22. Cf. *Éth. à Nicom.*, H 3, 1146 a 12: τὸ ἄγαν οὐ σωφρονος.

23. Cf. *Météor.*, B 8, 366 b 6: ἄγαν ψυχρόν, ἔηρόν.

24. Cf. *Polit.*, E 6, 1306 b 3: ἄγαν δεσποτικόν.

25. Cf. *ibid.*, H 2, 1324 b 23: ἄγαν ἄτοπον.

26. Cf. *Rhétorique*, B 12, 1389 b 4 (et b 13): πάντα ἄγαν πράττειν παρά τὸ Χειλώνειον ἥττον ἄγαν ἅπαντα ποιεῖν ἃ δεῖ. Cf. *supra*, et la n. 18.

27. Cf. *Rhét.*, Γ 3, 1406 b 11: ποιητικῶς γὰρ ἄγαν... σεμνὸν ἄγαν καὶ τραγικόν.

28. Cf. PLOTIN, *Enn.*, I 4, 3, 24: ὅτω ἄγαν ὑπάρχει ζωῆ.

29. Cf. *ibid.*, I 6, 5, 54: ὃ σῶματι ἄγαν προσομιλεῖ.

30. Cf. *ibid.*, IV, 5, 2, 24: κωλύοντας τὸ ἄγαν τοῦ μεταξὺ.

31. Cf. E. MOUTSOPOULOS, *Thought, Culture, Action. Studies in the Theory of Values and its Greek Sources*, Athens, Academy, 2006, pp. 264-273.

32. Cf. PLATON, *Rép.*, VIII, 560 d: μετριότητα καὶ κοσμίαν δαπάνην.

33. Cf. *Théétète*, 151 e <D.-K.<sup>16</sup>, II, 263, 9-10>.

34. Cf. *ibid.*, 152 a <D.-K.<sup>16</sup>, II, 264, 5-7>.

35. Cf. *Phil.*, 65 d: κάλλους καὶ ἀληθείας καὶ μετριότητος πέρι λέγεις.

36. Cf. *Lois*, V, 736 e: τῆς μετριότητος ἐχομένους.

37. Cf. *Phys.*, Θ 1, 251 b 20: τὸ νῦν ἐστὶ μεσότης καὶ ἀρχὴν καὶ τέλος ἔχον ἅμα. Cf. notre *Kairos* (cf. *supra* et la n. 1), pp. 73-76.

38. Cf. *De an.*, B 11, 424 a 4: ἡ αἰσθησις μεσότης τις τῆς ἐν τοῖς αἰσθητοῖς ἐναντιώσεως.

39. Cf. *ibid.*, Γ 7, 431 a 11: ἐνεργεῖν τῆ... μεσότητι πρὸς τὸ ἀγαθὸν ἢ τὸ κακόν.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ



la médiété est, en quelque sorte, actualisée par la justice<sup>40</sup>. Également, dans la *Politique*, il est conseillé qu'une cité maintienne sa population à un nombre *moyen* afin d'assurer son autarcie<sup>41</sup>. Néanmoins, dans l'*Éthique à Nicomaque*, la médiété est qualifiée d'*extrémité*<sup>42</sup>, sans aucun doute en tant que point culminant d'un processus d'union des contraires. Enfin, c'est toujours dans le même traité que l'opposition entre l'*à-peine* et l'*à outrance*, le manque et l'excès, est mentionnée à plusieurs reprises<sup>43</sup>, par Aristote suivi en cela par Thomas d'Aquin dans l'exposition de sa morale<sup>44</sup>.

Plotin, quant à lui, s'en tiendra à la notion de modération, appliquée au comportement humain<sup>45</sup>, mais encore à celle de médiocrité<sup>46</sup>. Modération et médiété sont respectivement la vertu et le principe essentiels pour aborder et pour saisir le moment opportun, le *kairos*, avec succès, en s'élançant à sa conquête après y avoir prudemment réfléchi, sans défaillance ni excès, à savoir *quand* exactement s'en emparer et *quand* exactement lâcher prise. Les philosophes grecs majeurs nous en indiquent la voie, ne serait-ce que subsidiairement et passagèrement, laissant à d'autres le soin de s'y pencher de manière plus approfondie<sup>47</sup>.

Evanghélou MOUTSOPOULOS  
(Athènes)



ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΩΝ

40. Cf. *Éth. à Nicom.*, E 9, 1133 b 32: ἡ δικαιοσύνη μεσότης. B 5, 1106 b 15; 1107 a 7; Γ 7, 1114 b 26; Z 13, 1144 b 17 et 27; K 8, 1178 a 16.

41. Cf. *Politique*, A 2, 1252 b 29; B 2, 1261 b 11.

42. Cf. *Éth. à N.*, B 6, 1107 a 6: ἡ μεσότης ἀκρότης τις.

43. Cf. par ex., *ibid.*, B 7, 1108 a 31; 9, 1109 a 20; 18, 1114 b 27; Δ 13, 1127 a 16.

44. Cf. THOMAS AQUINAS, *Summa theologiae*, 2a 2ae, trad. par D. CYDONÈS, t. 15 et suiv., Athènes, 1976 et suiv., *Corpus Philosophorum Graecorum Recentiorum*, pubbl. sous la dir. de E. MOUTSOPOULOS, Fondation de Recherche et d'Éditions de Philosophie Néohellénique.

45. Cf. *Enn.*, II 9, 9, 56: ὁ...ταπεινὸς καὶ μέτριος ἀνὴρ; IV 4, 31, 55: ἀνθρώπων μετρίων; IV 4, 34, 3: μέτρια παρ' αὐτοῦ (sc. du corps) πάσχειν.

46. Cf. *Enn.*, I 9, Λ, 45; IV 4, 34, 5; VI 4, 15, 23; VI, 3, 20, 2.

47. Cf., par ex., E. MOUTSOPOULOS, *Structure, présence et fonctions du kairos chez Proclus*, Athènes, Académie, 2003, pp. 17-36 et 150-167. Cf. IDEM, Modération et kairos dans la philosophie de Socrate, in IDEM, *Variations sur le thème du kairos*, Paris, Vrin, 2002, pp. 11-18; Kairos ou *minimum* critique Selon Aristote, *Revue Philosophique*, 122, 1999/4, pp. 481-491; Kairos et comportement chez Aristote, *Aristotle on Metaphy (sic)*, Thessaloniki, Aristotle Univ., 1999, pp. 21-36; Travail et kairos chez Aristote, *Variations...*, pp. 99-108; Mesure, médiété, modération: une leçon politique d'Aristote, *Variations...*, pp. 113-121; Sur une connotation spatiale... du kairos chez Platon, Aristote et Proclus, *Philosophia*, 31, 2001, pp. 133-137; Proclus sur le kairos de la rencontre: dynamique et cinétique, *ibid.*, pp. 138-142; Le kairos de l'action selon Proclus: travail et politique, *Actes*, 78, 2003, pp. 130 et suiv.

